

Les dames à l'exposition de...
Le bureau des dames se propose u...
du Palais National
DE TOUTES MANIÈRES
Exécutés à L'ETENDARD, avec goût et
promptitude, à des prix défiant
toute compétition

L'ETENDARD

Sous la direction d'un Comité

Henri Trudel, Rédacteur

— IMPRIMERIE ET PUBLICATION —

CARON & CIE,
EDITEURS-PROPRIETAIRES

Administration et Rédaction

35 RUE ST JACQUES
MONTREAL

10ème Année

MONTREAL, VENDREDI, 10 JUIN 1892

No 116

MONTREAL
VENDREDI, LE 10 JUIN 1892.

La loi Souveraine

M. le magistrat Chauveau, chargé de l'instruction de l'affaire Mercier-Pacaud-Langlais, a renvoyé les accusés devant la cour criminelle. Dans l'énoncé de son jugement, ce juge d'instruction a parfaitement expliqué, ce qui était du reste inutile pour ceux qui ne sont pas tout-à-fait étrangers à notre administration judiciaire, qu'il n'a rien à faire avec le jugement au mérite des inculpés. Il a simplement décidé que, d'après les témoignages entendus, il y avait lieu de porter la cause devant le jury.

Cette décision, il nous semble devrait être reçue avec déférence par tous les citoyens respectueux de la loi et de l'ordre.

Malheureusement, il n'en est pas ainsi, et l'on peut lire dans le *Canadien*, ces lignes qui ne sont évidemment que le langage du dépit, mais qui n'en renferment pas moins les théories les plus subversives du bon ordre social.

"M. Chauveau, dit-il, s'est constitué, à l'instance officielle du procureur général, juge d'un acte officiel accompli par le chef d'un gouvernement régulièrement établi au pouvoir par le peuple de cette province. Le précédent est créé: les ministres sont, dans la province de Québec, justiciables des cours de police, des jurés et de toute l'organisation judiciaire."

"Un parti politique en possession du pouvoir est capable de loger en prison la moitié de ses adversaires."

"Il est relativement facile de mettre dans la boîte des jurés des hommes vus à l'avance, préjugés et résolu à faire le "nécessaire", au point de vue "du parti". Ceux qui ont en des procès politiques connaissent bien ces choses! De même aussi qu'ils savent que le juge président le tribunal a souvent le sort de l'accusé dans sa main—dans sa main toute chaude encore peut-être des coups donnés dans la mêlée des partis!"

"Les tribunaux, dans des causes purement politiques, sont un péril pour la liberté et l'honneur des citoyens, parce que leur organisation est en la puissance de ces gouvernements. Aussi, sommes-nous la seule province dans laquelle les cours de justice sont saisies de pareilles causes."

"Le cabinet de Boucherville peut faire, aujourd'hui, contre ses adversaires tout ce qu'il lui plait. Il a le bon vouloir, le concours actif du gouvernement fédéral, présidé par M. Abbott. Il commande, en même temps, à toutes les pièces du mécanisme officiel. En d'autres termes, il a l'argent, le patronage, le prestige de la force sur les cupides, les courtisans et les lâches."

Ainsi, d'après le *Canadien*, un chef de gouvernement établi au pouvoir par le peuple, est au-dessus des lois. Le code n'existe pas pour lui. Il peut, tout à son aise, enfreindre toutes les lois de l'équité, piller, voler, rançonner le pays, sans que la magistrature, si elle reste dans ses attributions, ait à s'en occuper.

Or, comme le peuple lui-même, après avoir élu ses représentants pour cinq ans, se trouve lié par ses actes pendant toute cette période, comme, d'après le même journal, le lieutenant-gouverneur lui-même doit se borner à signer, approuver et sanctionner toutes les mesures qu'il plait à tel gouvernement de passer, il s'ensuit que, d'après l'opinion du confère, notre système de gouvernement consisterait tout simplement à nous donner un dictateur au pouvoir le plus absolu, un véritable autocrate pour le terme de cinq ans, et même après l'expiration de ses pouvoirs, l'ex-tout-puissant ministre serait à l'abri de toute poursuite pour les actes les plus criminels qu'il aurait pu commettre pendant sa dictature.

Une telle proposition est une énormité. Elle est en complète opposition avec la conception d'institutions libres. Elle est la négation audacieuse de l'égalité de tous devant la loi et le défi le plus insolent à tout sentiment de justice et d'équité.

Du moment qu'il s'agit d'un homme politique, si l'on en croyait le *Canadien*, toutes les causes que l'on peut intentionnellement lui décerner des causes politiques et les tribunaux ne peuvent s'en occuper sans mettre en péril la liberté et l'honneur des citoyens. D'après lui, les tribunaux sont entre les mains du gouvernement qui peut, à son gré, s'en faire un

instrument servile. Non seulement, les juges sont soumis à sa volonté et les esclaves de ses caprices, mais les jurés eux-mêmes sont des hommes préjugés et résolu à conformer leur verdict aux volontés du gouvernement et aux besoins de leur parti politique. On n'est pas plus pessimiste. On n'est pas plus misanthrope. On n'est pas plus injuste.

L'honneur, l'intégrité, l'impartialité de la magistrature, on en fait litière. La conscience du citoyen appelé à juger un de ses semblables, on en rit comme d'une chimère.

Si nos institutions, si notre magistrature, si notre population étaient ce que les représentants le *Canadien*, notre province serait le dernier pays du monde et mériterait d'être mise au ban des nations; mais heureusement il n'y a dans ce déluge de dénonciations violentes que le langage du dépit, de la colère et du désappointement.

Nous vivons sous le règne de la loi. Du premier au dernier, tous les enfants du pays sont également soumis à cette loi.

Elle est une pour tous et bien audacieux est celui qui, sous un prétexte quelconque, prétend s'y soustraire.

Causes politiques? Que signifie cette expression? Le code n'a-t-il prévu des crimes politiques qui relèvent des tribunaux?

Pas le moins du monde. Le code criminel qui nous régit tous, petits et grands, gouvernants et gouvernés, n'a prévu que des crimes de droit commun, et c'est sur des accusations de tels crimes que les prévenus Mercier et Pacaud ont subi l'instruction de leur procès devant le magistrat que la loi propose à cet effet.

Devant douze citoyens, leurs pairs, choisis, non par le gouvernement, comme on le dit faussement, mais de la manière pourvue par la loi, publiquement, à l'ouverture des assises, sous les yeux de la défense qui peut user de ses droits de récusation, les inculpés devront subir leur procès et faire valoir leur moyens de défense.

Jusqu'à là, tout est dans l'ordre, et il faut être mis aux abois par une crainte bien fondée pour oser protester contre de telles procédures.

Evidemment, on cherche à prouver l'opinion publique en faisant vibrer la corde de la sympathie naturelle de tout homme sensible envers un homme dans le malheur.

On veut, dès à présent, déplacer la question et rejeter dans le champ de la politique, ce qui appartient exclusivement au droit commun. On veut représenter les accusés comme des persécutés, afin de pouvoir, en cas de condamnation, représenter les condamnés, comme des martyrs. C'est tout ce que signifie le verbiage du *Canadien*.

BULLETIN

Le crédit de la France

La rente française 3 p. c. a atteint, hier, un cours très voisin du pair, 98 fr. 85, le plus haut prix qu'elle ait jamais enregistré à la Bourse de Paris. Cette nouvelle et éclatante affirmation du crédit de la France est le résultat de deux événements favorables aux progrès pacifiques de la République qui ont marqué les premiers jours de cette semaine, le succès absolu du voyage de M. Carnot sur la frontière de l'Est coïncidant avec la démarche si frappante faite par le grand-duc Constantin de Russie, à Nancy.

La Baie de Samana

Une dépêche reçue de Kingston (Jamaïque), porte qu'on est très ému à St. Domingue d'un bruit d'après lequel il serait confirmé que la baie de Samana, dans la partie ouest de la république dominicaine, et la gare terminus du chemin de fer de Sanchez-Lavega, a été cédée aux Etats-Unis.

La dépêche ajoute que le ministère haïtien est fort alarmé de ce que M. John S. Durham, le ministre d'Amérique à Haïti, et en même temps chargé d'affaires auprès de la république dominicaine a fixé sa résidence dans la ville de St. Domingue.

Toujours d'après la dépêche, le consul d'Allemagne à Port-au-Prince a reçu de son gouvernement l'ordre de s'entendre avec les représentants de la France et de l'Angleterre pour les démarches à faire en vue de sauvegarder l'autonomie de St. Domingue.

On est fort inquiet de tout cela à Haïti.

Irlande

On reçoit d'Irlande des nouvelles fort attristées et qui donnent un démenti aux déclarations optimistes faites récemment par lord Salisbury. Dans l'île-sœur, la misère est horrible; dans une seule paroisse, on compte plus de mille terrassiers qui errent sans aile et sans pain; sur les marchés, on offre à l'embauge des enfants de sept à huit ans que leurs parents ne peuvent plus nourrir. On ne rencontre que des misérables affamés, flétriés, se soutenant à peine, plus malheureux cent fois que les paysans si dramatiquement décrits par La Bruyère.

Au Brésil

Les journaux de Rio-de-Janeiro nous apportent des détails additionnels sur la conspiration des généraux contre le président de la république brésilienne et la proclamation de l'état de siège. L'arrestation du chef du complot, l'amiral Wandenkolk, a été une épopée de vaudeville. Comme les gardes nationaux se retiraient après avoir fouillé la maison où on le disait caché, il les rappela de derrière un buisson où il était blotti, en disant:—Ne tirez pas, ne tirez pas, je suis l'amiral et je me rends. On l'arrêta alors et ayant été prévenu qu'on le conduirait devant le maréchal Peixoto, il demanda à aller faire sa toilette. "Il se vêtait donc et partit pour le palais Itamaraty, conduit par l'officier de police. En chemin, tirant de sa poche un revolver chargé, il le remit au dit officier qui, charmé, répondit: "Obrigado." Puis la conversation languit.

Au palais, dit la *Gazeta de Noticias*, l'amiral, entrant dans la pièce où se tenait le vice-président, le salua d'un discret "boa noite", et le maréchal, se levant, la conversation suivante s'engagea, l'amiral se tenant à une distance respectueuse de dix à douze pas:—Mon camarade sait ce qui se passe?—Oui, maréchal.—Que mon camarade a-t-il patience (tenna paciência), je lui destine l'arsenal de guerre.—Je suis à la disposition de Votre Excellence; je lui demande seulement d'épargner les malheureux qui m'ont aidé et caché.—Quels sont ces hommes?—Ce sont les habitants où j'ai vécu ces derniers jours.—Qu'on les mette en liberté!—Mille grâces à Votre Excellence. Le maréchal prenant alors des mains de l'officier de police le revolver qui lui avait été remis, le tourna et le retourna, et l'amiral de dire précipitamment:—Faites attention, maréchal, il est chargé. Après cette conversation, l'amiral fut conduit par quatre officiers à l'arsenal de guerre, où il se trouve présentement.

Hier, à la convention républicaine les partisans de M. Blaine ont reçu un premier échec à l'occasion d'un vote pris sur l'adoption d'un rapport de minorité. Les partisans de M. Harrison ont accueilli ce premier avantage avec enthousiasme; néanmoins cet essai des forces respectives est loin d'être décisif.

En présence de ce conflit formidable de deux forces presque égales, on commence à parler sérieusement de candidats de compromis. On prononce tout haut le nom du général Sherman. Ceux du sénateur Allison, de l'hon. Jeremiah Pusk, du Wisconsin et surtout du général Alger, du Michigan sont aussi mentionnés.

Feuilles détachées d'album: La faim et la misère regardent quelquefois à la porte de l'homme laborieux; mais elle n'osent pas entrer.

De Lévis.

SENÈQUE.

ECHOS

LA TEMPERATURE

Toronto, 9-11 p. m.
Beau temps avec vents modérés. La pression atmosphérique change quelque peu sur la région des lacs et sur la partie Est du Canada.
Température minimum et maximum: Calgary, 40-72; Toronto, 50-72; Winnipeg, 64-84; Toronto, 56-72; Kingston, 58-83; Montréal, 60-70; Québec, 58-78; Halifax, 62-72.
Probabilités pour les prochaines vingt-quatre heures
Lacs, St. Laurent, régions supérieures et inférieures. Vents modérés; beau et chaud.

A MONTREAL

M. Rémi Boyer est nommé inspecteur des douanes. Son entrée dans le département des douanes date de 1871.

La société St-Jean-Baptiste, section Ste-Brigide, célébrera cette année la fête nationale avec beaucoup d'éclat.

Cette démonstration toute patriotique aura lieu dimanche le 26 juin courant.

MM. Boudreau et Authier ont eu une longue conférence, hier matin, avec M. S. C. Stevenson. Ils ont discuté ensemble l'idée d'organiser la fête du Travail qui doit avoir lieu le 1er septembre à un jour quelconque durant la semaine de l'exposition.

Un citoyen de Montréal arrivant du Sacre de Mgr Emard nous dit que M. le curé de Valleyfield a droit de se féliciter du succès des fêtes dont sa paroisse vient d'être le théâtre. Une intelligente activité a présidé à l'organisation du sacre. M. l'abbé Sautoire a été l'âme de la grandiose cérémonie que Sainte-Cécile a offerte aux ouailles de cinq comtés. Tout le monde n'a eu qu'une voix pour reconnaître le tact de M. le curé dans la direction des fêtes.

Les epigrammes célèbres de Lebrun:

UN AVOCAT A UN MEDECIN

Pour faire une sage prière.
Prieons le ciel de bonne foi
Que nous n'ayons jamais affaire
Ni toi de moi, ni moi de toi.

De Guérin du Bouscal:

Je sais ce que je fus, je sais ce que je suis,
Je sais ce que je dois, je dois ce que je puis.

A OTTAWA

Il est rumeur que des négociations se poursuivent pour faire compléter immédiatement, par la compagnie du Pacifique Canadien, le chemin de fer de Montréal à Ottawa, de Rigaud à Ottawa, et pour la vente de tout le chemin du Pacifique.

Les députés conservateurs de la chambre des Communes ont présenté à sir John Thompson, un tableau des membres conservateurs de la Chambre des Communes de 1892. L'honorable ministre de la justice s'est montré très sensible à cette marque d'estime de la part de ses collègues.

L'esprit d'autrefois

Dans un festin, le roi de Prusse porta le toast suivant: "Au vainqueur qui m'a rendu mes Etats".
Napoléon Ier, lui arrêta doucement le bras, lui dit:—Mon cousin, ne buvez pas tout.

Le célèbre médecin Dubois traitait un malade qui passait pour un malhonnête homme et qui était à l'extrémité.
—Il est décidément bien mal, dit Dubois; il ne peut plus rien prendre.

A QUEBEC

La prorogation aura lieu probablement mercredi prochain.

On mande de Québec que M. Mercier est déterminé à prendre son siège à la législature, la semaine prochaine, dans le but d'amener sa fameuse cause de conspiration en Chambre.

Dans ce cas, on peut s'attendre à une semaine intéressante.

Nous croyons que M. Mercier n'a rien à gagner par cette nouvelle démarche.

Ainsi messieurs Mercier et Pacaud auront à subir leur procès aux prochaines assises criminelles, en raison des \$25,000 déposées au crédit de M. Mercier, et retirées par son frère, à Montréal, au moyen d'un chèque signé d'avance par l'ex-premier ministre.

Cette nouvelle a fait une certaine sensation à Québec où l'on semble être sous l'impression que la loi, à la fin du compte, aura le dernier mot.

Feuilles détachées d'album:

La faim et la misère regardent quelquefois à la porte de l'homme laborieux; mais elle n'osent pas entrer.

De Lévis.

SENÈQUE.

A L'ETRANGER

La commission d'arbitrage de la mer de Behring siègera sous peu à Paris. Elle se compose de sept membres, dont deux nommés par la Grande-Bretagne, deux autres par les Etats-Unis et les trois derniers par la France, l'Italie et la Suède.

Les séances de la convention républicaine de Minneapolis sont excessivement animées. Il se fait des efforts inouïs dans les différents camps et l'on ne saurait prédire encore qui l'emportera de Harrison ou de Blaine. On prétend aussi que la lutte sera tellement vive que le fameux major McKinley pourrait bien finir par être choisi comme moyen terme.

D'après l'*Evening News* de Détroit, Mich., le vote des délégués à la convention de Minneapolis, serait comme suit: Blaine, 447; Harrison, 440.

Le Grand-Duc Constantin

Un journal parisien publie ce portrait à la plume du grand-duc Constantin de Russie, qui vient de faire au président Carnot, à Nancy, la visite dont parle toute l'Europe:

Le grand-duc Constantin est à Contrexéville l'hôte de la France. Quatrième enfant du grand-duc Constantin, mort récemment, et qui fut grand amiral de la marine russe avant le grand-duc Alexis. Cousin germain du tsar, frère de la reine Olga, souveraine de Grèce et de la duchesse de Wurtemberg.

Grand et mince, de taille élégante et bien prise, avec les yeux bleus et les cheveux blonds. Trente ans à peine, étant né au mois d'août 1858. Marié depuis huit ans à sa cousine, la princesse Elizabeth de Saxe-Attembourg, dont il a trois enfants.

A servi d'abord dans la marine et a fait un assez long séjour à Alger sur une frégate cuirassée russe. Est maintenant chef du régiment de grenadiers de Tiflis. A St Pétersbourg, le plus choyé de tous les grands-ducs; mérite d'être en France le plus fêté parmi les princes du Nord, car il a

pour nous une vive et profonde sympathie.

Parle le français à ravir, avec cette légère pointe d'accent qui donne à la parole d'un Russe tant de saveur et de distinction.

LES AMENDEMENTS

A la charte de Montréal

L'élection des échevins

Changements importants

Québec, 9.—Bien des changements ont été apportés, aujourd'hui, à la charte de Montréal; bien des modifications, qui, si elles sont adoptées par la Chambre, ne plairont pas à tout le monde.

Depuis deux jours, le comité des bills privés s'occupe de ces amendements, et il a été entendu que des discussions très longues et très animées entre les différentes parties intéressées.

Voyez d'abord la première clause qui a été adoptée par le comité. Elle se lit comme suit:

"Les divers quartiers de la cité seront représentés au conseil par deux échevins, qui ne pourront exercer leurs fonctions, leur réélection, pour une période de plus de deux années."

Voilà déjà une modification importante, et, lorsque la loi sera en vigueur, il n'y aura plus que 24 échevins au lieu de 30.

A cela le public n'aura peut-être pas grand chose à y perdre. Mais il y a plus: ces échevins ne seront pas tous sur le même pied. Dans chaque quartier, il y aura un échevin élu par les propriétaires seulement, tandis que l'autre sera le représentant des propriétaires et locataires réunis. En importance, les premiers l'emporteront nécessairement sur les seconds.

Passons maintenant au cens d'éligibilité. Voyons ce que dit la clause:

"Pour être nommé et élu échevin, il faut avoir résidé dans la cité pendant l'année qui précède l'élection. Pour être éligible comme échevin par le vote des propriétaires de biens immobiliers, il faut de plus avoir eu et posséder, six mois avant la mise en nomination de biens immeubles dans la cité, de la valeur de \$5,000 en sus de toute charge quelconque imposée sur telle propriété. Pour être éligible comme échevin par le vote général des électeurs municipaux, il faut avoir eu et posséder, six mois avant la mise en nomination de biens immeubles dans la cité, de la valeur de deux mille piastres, déduction faite de toute charge quelconque imposée sur telles propriétés."

Pour aspirer à l'honneur de représenter les locataires au conseil de ville, il faut donc être propriétaire d'un immeuble valant \$2,000.

M. Martineau s'est opposé à cette clause et a demandé que la qualification soit abolie pour cette nouvelle classe d'échevins.

Puisque, dit-il, un citoyen doit posséder \$5,000 en biens fonds pour représenter les propriétaires, il faudrait que la qualification foncière ne fût pas exigée pour les représentants des locataires.

Cet avis n'a pas prévalu.

Il y a encore une autre clause d'une extrême importance que nous tenons à signaler. Comme elle a été amendée, nous citerons d'abord le premier projet qui se lit comme suit:

"Le comité des finances du dit conseil se composera entièrement d'échevins élus par le vote des propriétaires de biens-fonds."

Cela voulait dire que les locataires se trouveraient complètement exclus de l'administration des finances de Montréal. Cette clause a soulevé une vive discussion. MM. Hall, Villeneuve, Martineau, Casgrain s'y sont opposés. Voici les principaux arguments qui ont été exposés:

Il y a à Montréal un nombre considérable de marchands, de manufacturiers, etc., qui occupent des établissements importants, paient des taxes municipales et qui cependant ne sont que locataires et par conséquent, seront exclus d'une partie importante de l'administration municipale. Ils ont autant d'intérêt que les propriétaires à ce que les affaires de la ville soient bien gérées.

M. Stephens, un des plus chauds partisans de ce projet, dit qu'il voulait empêcher le *boodage* et la corruption qui se pratiquent sur une si grande échelle à Montréal.

McShane, maire de la ville, s'est alors levé plein d'indignation. Il a administré une semonce en règle au député de Huntingdon. Avec toute l'émphase qu'on lui connaît, il a déclaré qu'il n'y avait que des honnêtes gens à l'hôtel de ville, qu'il serait injuste de faire une distinction entre les locataires et les propriétaires, puisque ce sont les locataires qui paient le plus de taxes.

M. Martineau était d'avis que les membres du comité des finances devaient être choisis indifféremment entre les représentants des locataires et des propriétaires, mais vu l'opposition faite à cette motion, le comité, pour en venir à un arrangement, décida que le comité des finances se composerait de 5 membres choisis parmi les représentants des propriétaires et de 2 représentants des locataires.

Voici maintenant ce que sera le nouveau mode d'élection:

Le premier lundi de février de chaque année, un des échevins pour chaque quartier sortira de charge, et le premier lundi de février de chaque année subséquente, un des échevins pour chaque quartier qui en aura été nommé le plus longtemps sans réélection, sortira de charge. Dans les six mois après la sanction du présent acte, le conseil de ville devra, par règlement, indiquer les quartiers dans lesquels il y aura, le premier février mil huit cent quatre-vingt-quatre, élection des échevins par le vote des propriétaires fonciers, et il devra également indiquer dans le même règlement, les quartiers dans lesquels, le même jour, il y aura élection d'échevins par le vote général des électeurs municipaux, de manière à ce qu'il y ait ce jour-là, la moitié des quartiers environ, appelés à choisir des échevins élus par le vote des propriétaires et le reste des quartiers appelés à choisir des

échevins élus par le vote général. Et, le premier de février mil huit cent quatre-vingt-cinq, les quartiers qui, l'année précédente, auront élu des échevins par le vote des propriétaires, seront appelés à élire des échevins car le vote général et vice versa. Cette rotation sera ensuite conservée d'une manière permanente à l'avenir.

Voilà donc une nouvelle ère qui s'ouvre pour Montréal, tout un nouveau système qui va être inauguré. Le changement est considérable, et tout avantageux qu'il paraît aux novateurs, il faudra du temps pour s'y habituer. Naturellement, il ne faut pas mettre le gouvernement en cause dans cette question, puisqu'il s'agit d'une affaire municipale, et que les opinions des deux partis s'entrechoquent on ne peut mieux. Nous devons faire remarquer, cependant, que les représentants de Montréal ont fait leur devoir et ont travaillé ferme pour protéger les intérêts de tous les citoyens de leur ville.

Un point sans contour

Aberdeen, Dakota, Sud, E. U. A., 26 sept. 1888: J'ai souffert plusieurs années d'un point choquant au dos et les médecins m'avaient abandonné. Deux bouteilles d'huile St. Jacobs, m'ont guéri.—HERMANN SCHWABER.

—Fumez le Bouncer à 5c

—Si vos enfants sont troublés par les vers, donnez leur de "l'exterminateur de Mother Graves" c'est un remède sûr et efficace. Faites en usage et notez l'amélioration dans la santé de votre enfant.

—Fumez le Bouncer à 5c

—FUSSEZ-VOUS PRIER deux pilules de Carter pour la foie avant de vous coucher vous n'auriez pas ce matin la langue ni de mauvaise haleine. Gardez toujours avec vous une bouteille de ces pilules en cas de nécessité.

Maman III.—Il y a trois choses qui méritent l'attention et dont il faut se rappeler au sujet du remède de Dawson contre les vers: 1er Ce remède est fait en pastilles de crème de chocolat et très agréable au goût; 2o Elles sont parfaitement sûres et il n'y a pas besoin d'autres remèdes après les avoir prises; 3o Elles sont connues sous le nom de crèmes de chocolat de Dawson (Dawson's chocolate cream) et le nom du fabricant, Wallace Dawson, est imprimé en creux rouge sur le travers de la boîte.

—Pour les cors, les verrues, les oignons employez le Wight's Corn & Wart Cure. En vente chez les Pharmaciens, 25 la bouteille ou chez J. H. Nault, Prop., 2149 rue Notre-Dame.

"German Syrup"

Nous avons choisi 2 ou 3 lignes de lettres reçues dernièrement de parents qui ont donné le Sirop Allemand à leurs enfants pendant une période avancée du Croup. Il faut que vous croyez ces lettres, parce qu'elles viennent de personnes honorables, contentes de pouvoir trouver ce que tant de familles ne peuvent pas se procurer — un remède qui ne contient que des substances bienfaisantes, qui peut être administré avec sécurité aux enfants dans leurs heures les plus critiques et qui les guérira certainement.

Ed. L. WILLIAMS, de Alma, Neb. Je le donne à mes enfants depuis qu'ils ont commencé à parler. Je n'ai jamais vu de si grand bien, et je n'ai jamais vu de si grand bien, et je n'ai jamais vu de si grand bien, et je n'ai jamais vu de si grand bien.

La moitié de nos pratiques sont des mères qui se servent du sirop allemand de Boscher pour leurs enfants. Il faut qu'un remède pour avoir du succès parmi les enfants, soit capable de guérir les maladies subites de la jeunesse telles que: coqueluche, diphtérie, croup, et les maladies dangereuses pour les personnes qui ne sont pas immunisables. (11)

NOUVEAU

The Flat Opening Blank Book

(PATENTE KINNARD)

Le livre relié le plus fort du monde. Quand il est ouvert sur votre bureau il est aussi plat qu'une feuille de papier. Venez l'examiner.

C'est justement ce qu'il faut dans tous les bureaux d'affaires.

MORTON, PHILLIPS & CIE

Les agents, fabricants de livres blancs et imprimeurs.

1725 ET 1727 RUE NOTRE-DAME MONTREAL

PELERINAGE

— A —

SAINT-ANNE DE BEAUPRE

Le Pèlerinage des Dames, sous la direction des Pères Oblats, aura lieu le

4 JUILLET A 4 HRS P. M.

Par le "TROIS-RIVIERES"

Celui des Messieurs est fixé au 8 Août.

CHARPENTE

1111, Epip

